

**PREFECTURE DE LA VIENNE**  
**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n°2018-DCPPAT/BE-176 en date 17 septembre 2018, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours consécutifs du **mercredi 10 octobre 2018 14h au vendredi 9 novembre 2018 17h**, dans la commune de MAUPREVOIR sur la demande d'autorisation unique présentée par Monsieur le Directeur de la SAS SERGIES - Ferme Eolienne de Mauprévoir, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de MAUPREVOIR, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact et l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai de deux mois par l'autorité environnementale de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact sera déposé à la mairie de MAUPREVOIR afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- et
- le samedi de 9 h à 12 h

Madame Paulette MICHEL, retraitée de la fonction publique, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 13 juillet 2018, recevra en personne à la mairie de MAUPREVOIR les observations du public :

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- mercredi 10 octobre 2018: de 14 h à 17 h</li><li>- vendredi 19 octobre 2018: de 14 h à 17 h</li><li>- samedi 27 octobre 2018: de 9 h à 12 h</li><li>- samedi 3 novembre 2018: de 9 h à 12 h</li><li>- vendredi 9 novembre 2018: de 14 h à 17 h</li></ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de MAUPREVOIR, 6 place de la Mairie 86 460 MAUPREVOIR, siège de l'enquête, ou à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr).

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 8 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de MAUPREVOIR, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS SERGIES - Ferme Eolienne de Mauprévoir 78 Avenue Jacques Coeur 86 000 POITIERS